

## LES SITES UGEGROUPBV.FR - UGEFRANCE.FR

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ces sites proposent d'investir dans l'or. Cette valeur refuge a déjà été utilisée par des escrocs à de multiples reprises. A titre d'exemple, le site [golden-malt.com](#) a fait beaucoup de victimes. Nous publions le lien vers nos recherches :

<http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-golden-malt-com/>

En préambule, nous publions le communiqué de l'AMF en date du 19/11/2021 relatif à l'activité de la société :

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiques/communiques-de-lamf/lamf-met-en-garde-le-public-lencontre-des-offres-de-la-societe-uge-group>

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF en date du 24/11/2021.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

## Les sites internet

### Le site ugegroupebv.fr

Il a été créé le 14/05/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ugegroupebv.fr>

### Le site ugefrance.fr

Il est à noter qu'il a été créé le nom de domaine ugefrance.fr le même jour. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ugefrance.fr>

Il n'y a pas de site ouvert. Un redirecting a été mis en place renvoyant d'office vers ugegroupebv.fr

## Nos recherches :

### La page accueil :

Nous la publions ci-dessous :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-page-accueil-du-site-ugegroupebv.fr\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-page-accueil-du-site-ugegroupebv.fr_.pdf)

Il est évoqué en fin de page un produit dénommé "Certificat de Dépôt Garanti"

*"La solution d'épargne nommée "Valeur refuge" proposée par UGE GROUP BV n'est pas un produit d'épargne de type CPG (certificats de placement garantis)"*

Ce produit n'existe pas en France. Il s'agit d'un produit financier canadien. Nous publions la fiche d'explication d'un site canadien :

<https://www.gerezmeuxvotreargent.ca/investir/produits-dinvestissement/certificats-de-placement-garanti/notions-de-base-sur-les-certificats-de-placement-garanti/>

La fiche wikipedia explique bien le produit financier :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Certificat\\_de\\_placement\\_garanti](https://fr.wikipedia.org/wiki/Certificat_de_placement_garanti)

En France, cela s'appelle des Comptes A Terme et sont proposés uniquement par des établissements financiers agréés par REGAFI.

## Les adresses :

Le site indique comme adresse : Oude haachtsesteenweg, 59 1831 Machelen (Digem) – BELGIQUE

Il s'agit d'une adresse de domiciliation.

<https://www.pagesdor.be/entreprise/Machelen/L13545814/MMA+BUSINESS+CENTER/>

### Le téléphone :

Le site utilise :

- Le numéro 06 44 64 71 16
- Le numéro 06 44 64 65 02
- Le numéro belge +32(2) 44 60 142
- Le numéro belge +32(2) 499 21 55 32
- Le numéro 01 85 78 47 70
- Le numéro 09 71 07 32 06

Ce numéro s'inscrit dans une série intéressante :

lse-investment.com	09 71 07 31 78
ugegroupbv.fr	09 71 07 32 06
altuspatrimoine.com	09 71 07 32 09
financial-limited.com	09 71 07 32 09
revo-financial.com	09 71 07 32 12
financial-limited.com	09 71 07 32 35
london-s-exchange.com	09 71 07 32 44

- Le numéro 06 44 64 62 73
- Le numéro 06 44 64 62 78
- Le numéro 07 57 59 44 29

### Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Laurent VANNIER

### Le mail

Nous publions un mail envoyé à un consommateur :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/Le-mail-du-site-ugegroupbv.pdf>

Il est à noter la mention d'un agrément "BCE" ( Banque Centrale Européenne ). Cet organisme ne délivre aucun agrément. Cela relève des autorités de contrôle de chaque pays comme par exemple la FSMA pour la Belgique l'AMF pour la France ou la FCA pour l'Angleterre. Aucune banque ne peut

délivrer d'agrément.

### **Le produit**

Nous publions la plaquette de présentation :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-brochure-du-site-ugegroupbv.fr\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-brochure-du-site-ugegroupbv.fr_.pdf)

### **Les informations**

#### **La page notre offre :**

Nous la publions ci-dessous

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-page-notre-offre-du-site-ugegroupbv.fr\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-page-notre-offre-du-site-ugegroupbv.fr_.pdf)

Avant d'investir, nous vous conseillons de prendre contact avec un professionnel vendant de l'or pour l'interroger sur la possibilité d'atteindre cette performance.

#### **La page "pourquoi nous choisir" :**

Nous la publions ci-dessous :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-page-pourquoi-nous-choisir-du-site-ugegroupbv.fr\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/La-page-pourquoi-nous-choisir-du-site-ugegroupbv.fr_.pdf)

Nous notons que le site revendique des clients en 2019. Il a été créé en mai 2021. Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'activités antérieures à mai 2021.

Là encore, rien sur le site ni dans Google ne permet d'identifier une activité avant l'ouverture des sites en mai 2021. Si la société nous transmet les informations permettant de voir son rôle avant mai 2021 et en particulier en 2019 / 2020, nous les étudierons avec soin. Cela permettra de conforter les chiffres annoncés dans la page UGE GROUP du site :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/La-page-uge-group-du-site-ugegroupbv.com\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/La-page-uge-group-du-site-ugegroupbv.com_.pdf)

### **Les informations juridiques :**

Le site indique être exploité par une société belge dénommée UGE GROUPE BV sous le numéro 0753.562.913. Nous publions ci-dessous les statuts de la société publiés sur le site officiel " le moniteur belge "

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/Les-statuts-de-la-societe-uge-group-bv.pdf>

Ils sont publiés sur le site officiel du gouvernement belge :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/La-publication-des-statuts.pdf>

Il n'y a pas eu de modifications juridiques depuis la création et en particulier pas d'augmentation de capital.

Ils sont rédigés en néerlandais. Nous publions l'objet social avec la traduction :

### **Artikel 3. Voorwerp**

De vennootschap heeft tot voorwerp, zowel in België als in het buitenland, voor eigen rekening of voor rekening van derden, of door deelname van dezen, de aankoop, verkoop, import, export, groothandel en detailhandel, ambulante handel en de openbare markten voor alle producten die direct of indirect verband houden met de activiteiten :

De algemene winkelen en verkopen diamanten, goud en juwelen, import en export van goederen. Eten, alcoholische dranken of niet, drank en tabak producten, kleding, alle textiel, stoffen, leer, herenkleding, vrouwen, kinderen, accessoires items naden, alle producten op sport.

### **Traduction :**

Article 3. Objet

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou par leur participation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, commerce de gros et de détail, commerce ambulante et marchés publics pour tous les produits directement ou indirectement liés aux activités :

Les achats généraux et la vente de diamants, d'or et de bijoux, l'importation et l'exportation de marchandises. Alimentation, boissons alcoolisées ou non, alcools et produits du tabac, vêtements, tous textiles, tissus, cuir, vêtements homme, femme, enfant, accessoires articles coutures, tous produits sur le sport.

Le capital est de 4 500 €. Nous publions ci-dessous les mentions légales :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/Les-mentions-legales-du-site-ugegroupbv.com\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/10/Les-mentions-legales-du-site-ugegroupbv.com_.pdf)

Il est indiqué un capital de 109 000 € alors que les statuts que nous publions dans cette page indiquent 4 500 € et sont sans changement depuis le 03/09/2020.

Il est à noter l'existence de la société française UGE GROUP SA créée le 28/10/2020 au capital de 109 000 €. Elle n'est pas mentionnée sur le site et n'apparaît pas dans les factures émises. Seule la société belge est citée dans ces documents importants.

## Les agréments :

Le site indique ne pas avoir besoin d'agrément car il ne s'agirait pas d'un produit d'épargne. Nous avons consulté l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et la FSMA ( autorité de contrôle belge). Ces deux organismes nous ont informé que les agréments étaient obligatoires. Il ne suffit pas d'affirmer que ces agréments ne sont pas obligatoires pour que cela corresponde à la réalité. Cette analyse est confortée par le contenu du mail qui indique un agrément. Cela semble contradictoire.

Bien évidemment, si la société qui exploite ce site nous apporte la preuve que l'AMF **ET** la FSMA ont donné un agrément, nous les publierons dans cette page. Au vu du communiqué de l'AMF du 19/11/2021, cela semble difficile.

## Les règlements

Le site utilise :

Un compte belge ayant l'IBAN BE23 1030 ....

## Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

